



Info_51_ED_2010-11
27 juin 2011

**Les collèges des écoles doctorales « pourraient travailler sur
l'évolution du contrat doctoral »
(Colloque national des collèges doctoraux)**

Les collèges des écoles doctorales « pourraient constituer deux groupes de travail sur les arrêtés de 2006 et 2009, et voir comment les faire évoluer maintenant que nous avons du recul », explique à AEF Jean-Marc Lobaccaro, directeur du collège des écoles doctorales d'Auvergne depuis janvier 2010, mardi 21 juin 2011. C'est une proposition issue du colloque national des collèges et écoles doctorales, organisé les 15 et 16 juin 2011 par le PRES de Clermont-Ferrand, auquel le collège des écoles doctorales d'Auvergne est intégré en tant que service,

Les quatre ateliers du colloque, qui a rassemblé une trentaine de participants, ont abordé l'insertion professionnelle, la recherche (liens avec les unités de recherche, les conseils scientifiques), la formation et enfin la création d'entreprise. « Nous avons eu des contributions des différents participants. L'idée était d'échanger sur les pratiques des uns et des autres, car nous avons peu l'habitude de partager », décrit Jean-Marc Lobaccaro. Un compte-rendu du colloque devrait être envoyé au MESR à la rentrée.

Travailler sur les HDR et les contrats de « Doctorant-Conseil »

« Nous n'essayons pas de créer un nouveau groupe, il s'agit juste de se réunir pour poser nos questionnements et essayer d'établir une réponse coordonnée, toujours en lien avec les universités. Nous pouvons être force de propositions : le contrat doctoral est certainement une avancée, mais par exemple les doctorants qui n'ont pas de mission d'enseignement ne peuvent plus faire de vacations, c'est un point important », précise le directeur du collège des écoles doctorales d'Auvergne. Selon lui, les collèges pourraient également travailler sur le diplôme d'HDR et les contrats de type « doctorant-conseil ».

« Nous n'avons pas la liste de tous les collèges des écoles doctorales, mais nous allons essayer de tous les contacter », assure le directeur du collège d'Auvergne. Pour l'organisation du colloque national, près de 300 messages électroniques ont été envoyés.